



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Néovacs co-organise la 1^{ère} rencontre Française sur les Nanoparticules Lipidiques pour la délivrance d'ARN

Suresnes, le 28 mars 2025 – 8h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV), société biopharmaceutique à un stade préclinique développant de nouvelles thérapies pour des maladies inflammatoires et auto-immunes, annonce sa participation à l'organisation de la 1^{ère} rencontre sur les Nanoparticules Lipidiques pour la délivrance d'ARN.

Cette rencontre est organisée le jeudi 3 avril 2025 à la Faculté de Pharmacie de Paris, avec le soutien de la Société Française de Nanomédecine (SFNano).

Cette première rencontre est initiée par le Dr Mignet (Directrice de recherche, Université Paris Cité, CNRS), collaboratrice de Néovacs dans le cadre d'un projet de thèse CIFRE, avec la participation du Dr Lemdani (responsable R&D de Néovacs) et du Dr Serra (Directeur Scientifique de Néovacs) ainsi que d'autres experts académiques et industriels français du domaine. Cette 1^{ère} journée interdisciplinaire sur la conception et la caractérisation des nanoparticules lipidiques pour la délivrance d'ARN messagers (ARNm) a pour objectif de faire rencontrer les acteurs français du domaine.

Le besoin grandissant en nanoparticules lipidiques afin de développer de nouvelles approches thérapeutiques ou vaccinales à base d'ARNm a conduit académiques et industriels à se regrouper autour de cette thématique porteuse d'enjeux majeurs en santé publique. De nombreux acteurs privés impliqués dans le développement de stratégies thérapeutiques à base d'ARNm seront présents à cette journée.

Pour rappel, Néovacs a initié un programme de recherches ARN messenger dans l'asthme sévère qui a donné lieu à une valorisation par le cabinet indépendant In Extenso Innovation Croissance entre 56 et 98 M€ (post-levée de fonds nécessaire à l'entrée en phase clinique). Cette valorisation a été notamment réalisée sur la base des résultats des essais précliniques réalisés depuis 2022 sur différents modèles in vivo.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologique kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.